

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation écrite à huit clos à 20 h 00:

Le second projet de règlement numéro 2020-330 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton afin permettre des habitations multifamiliales dans la zone 113.

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 1^{er} décembre 2020 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est absente :

Nathalie Lavoie

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

399-12-2020

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Octroi de mandat à Techni-Consultant inc.
- 10.2 Demande d'accès au système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)
- 10.3 Achat d'un souffleur compatible au tracteur du Service des travaux publics pour le déneigement
- 10.4 Versement de la quote-part à Omnibus région d'Acton
- 10.5 Remplacement du souper de Noël pour tous les employés, incluant les pompiers
- 10.6 Désignation d'inspecteurs spéciaux

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 3 novembre 2020

400-12-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 3 novembre 2020.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

- 1. Procès-verbal du 28 octobre 2020 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

3. Finances

401-12-2020

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de novembre 2020 pour une somme totale de 141 660,13 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 59 220,23 \$.

ADOPTÉE

- 402-12-2020
- 3.2 Autorisation de paiement à la firme Shellex
- CONSIDÉRANT LE** mandat octroyé à la firme Shellex Groupe Conseil par la résolution numéro 282-09-20 pour la réalisation d'un audit en eau potable;
- CONSIDÉRANT LA** facture numéro 14387 de la firme datée du 31 octobre 2020 au montant de 4 000,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant une partie cet audit;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :
- QUE** soit autorisé le paiement de cette facture;
- QUE** soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).
- ADOPTÉE**
- 3.3 Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.
- 3.4 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains d'Acton
- 403-12-2020
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit adoptées les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains d'Acton en lien la contribution de la municipalité d'Upton pour l'année 2021.
- ADOPTÉE**
- 3.5 Travaux de remplacement des équipements du puits P-5
- 404-12-2020
- CONSIDÉRANT LES** dommages survenus au moteur du puits P-5 qui ont probablement été causés par la foudre;
- CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur du moteur a accepté de le remplacer;
- CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'enlèvement et de remplacement du moteur ont été réalisés par l'entreprise LEAB et que ceux-ci n'étaient pas sous garantie;
- CONSIDÉRANT LA** facture de l'entreprise LEAB numéro 1 d'un montant de 3 236,12 \$ et la facture numéro 2 d'un montant de 5 300,37 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit entériné le paiement des factures de l'entreprise LEAB d'un montant total de 8 536,49 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3.6 Autorisation de paiement pour la compagnie LNA

405-12-2020

CONSIDÉRANT LA résolution 080-03-2019 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à la compagnie Laforest Nova Aqua (LNA) Hydrogéologie et Environnement pour la première étape de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité, soit le diagnostic préliminaire;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2011-35 au montant de 5 970,80 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de cette facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MELCC dans le cadre du Programme de protection accrue des services d'eau potable, volet 1 (PPASEP).

ADOPTÉE

3.7 Municipalité alliée contre la violence conjugale

406-12-2020

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit proclamée la Municipalité d'Upton à titre d'alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

3.8 Autorisation de paiement à la firme Shellex

407-12-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 397-11-2019 octroyant le mandat à la firme Shellex, pour des services professionnels pour la réfection de la rue des Érables ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 14492 d'un montant de 2 100,00 \$ plus les taxes applicables, couvrant une partie des plans, devis et documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de cette facture;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le budget courant.

ADOPTÉE

3.9 Autorisation de signature – Droit de passage

408-12-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé, monsieur le maire Guy Lapointe et madame la directrice générale Cynthia Bossé à signer une entente de droit de passage afin de traverser les lots numéros 1958427, 1957141 et 1958423 pour assurer le maintien et l'entretien d'une conduite de refoulement d'eaux usées située dans l'assiette de cette servitude permanente.

ADOPTÉE

409-12-2020

3.10 Autorisation de paiement à la firme Les Services EXP inc.

CONSIDÉRANT LA résolution 372-10-2018;

CONSIDÉRANT LE mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 576338 au montant de 10 720,95 \$, plus les taxes applicables, laquelle représente une portion de la surveillance bureau et chantier des travaux;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit effectuée le paiement de cette facture;

QUE soit affecté au paiement de la facture, le Programme de réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

4. Administration

410-12-2020

4.1 Établissement du calendrier 2021 des assemblées

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débuteront à 20 heures :

Séances 2021	
19 janvier 2021	6 juillet 2021
2 février 2021	17 août 2021
2 mars 2021	7 septembre 2021
6 avril 2021	5 octobre 2021
4 mai 2021	16 novembre 2021
1 ^{er} juin 2021	7 décembre 2021

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

4.2 Dépôt des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers.

4.3 Dépôt du registre public des déclarations des membres du Conseil municipal

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton, et ce, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1).

4.4 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

411-12-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que, pour la période des fêtes, soit fermé le bureau municipal du mercredi 23 décembre 2020 à 12 h 00 au lundi 4 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

4.5 Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2021

412-12-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé le rapport présenté par madame Cynthia Bossé, directrice générale, concernant les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2021.

ADOPTÉE

4.6 Adoption du *Règlement général de la municipalité d'Upton*
numéro G-100.1

413-12-2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 55 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la Municipalité peut adopter des règlements en matière de salubrité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 LCM, la Municipalité peut adopter des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 LCM, la Municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité, entre autres concernant les animaux;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs habilitants se trouvant dans le Code de la sécurité routière et la LCM, la Municipalité peut, par règlement, contrôler la circulation et les autres activités sur les voies publiques de circulation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 79 LCM, la Municipalité peut, par règlement, régir le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85 LCM, la Municipalité peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être de sa population;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà adopté un règlement général visant à regrouper ces diverses compétences;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement déjà en vigueur par un règlement actualisé;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

414-12-2020

4.7 Remerciements à madame la conseillère Nathalie Lavoie

CONSIDÉRANT LA lettre de démission à titre de conseillère municipale reçue de madame Nathalie Lavoie le 16 novembre dernier pour des raisons de santé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu que le conseil municipal d'Upton offre ses sincères remerciements à madame Lavoie pour tout le travail accompli et sa belle collaboration au cours des dernières années.

ADOPTÉE

415-12-2020

4.8 Amendement de la résolution 397-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit amendée la résolution 397-11-2017 pour nommer les personnes suivantes à titre de représentants des divers comités et services de la Municipalité suite au départ de Mme Nathalie Lavoie :

Comité/Service	Représentants
Bibliothèque municipale	Monsieur Mathieu Beaudry
Comité d'embellissement des paysages d'Upton	Monsieur Alain Joubert
Comité du Parc nature de la région d'Acton	Monsieur Claude Larocque
Finances	Madame Barbara Beugger et monsieur Claude Larocque
Service de sécurité incendie	Messieurs Alain Joubert, Claude Larocque et Mathieu Beaudry
Regroupement récréatif d'Upton	Messieurs Ghyslain Phaneuf et Mathieu Beaudry
Ressources humaines	Madame Barbara Beugger et monsieur Claude Larocque
Transport et hygiène du milieu	Messieurs Alain Joubert et Claude Larocque

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapports d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2020 et prévisions des dépenses du mois de décembre 2020

416-12-2020

Les rapports du Service de sécurité incendie pour les mois de novembre 2020 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2020 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de décembre 2020, un budget de 8 325 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2020

417-12-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de décembre 2020, un budget de 7 671,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Installation d'un panneau-réclame - Laboratoire Stérigen inc.

418-12-2020

CONSIDÉRANT LA demande de l'entreprise Laboratoire Stérigen d'obtenir l'autorisation d'installer un panneau-réclame au coin des rues Lanoie et Saint-Cyrille pour indiquer la réception de ses marchandises;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne était anciennement installée au coin des rues Lanoie et Montée Industrielle;

CONSIDÉRANT QUE la dimension de l'enseigne est de 15 pouces par 36 pouces, soit 0,35 mètre carré;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée l'installation du panneau-réclame en conformité avec l'article 12.3.6 « Triangle de visibilité » du *Règlement de zonage de la Municipalité d'Upton*;

QUE l'emplacement choisi ne doit pas nuire aux opérations de déneigement.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Dépôt du formulaire à l'usage de l'eau potable 2019

Sujet reporté à la prochaine séance.

7.2 Renouvellement d'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBVY)

419-12-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion à l'OBVY pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que l'adhésion à l'OBVY soit renouvelée pour l'année 2021 au montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

7.3 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire

420-12-2020

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire (CRN) d'un montant de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est l'une des trois municipalités couvertes par le Comité de la Rivière Noire;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit accepté le budget demandé par le Comité de la Rivière Noire, conditionnellement aux versements égaux des deux autres municipalités couvertes par le Comité;

QUE soit demandé au CRN de produire un communiqué concernant leurs activités aux fins de publication dans le journal municipal.

ADOPTÉE

7.4 Adoption du règlement numéro 2020-331 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

421-12-2020

ATTENDU L'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

ATTENDU LES dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU L'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU LE règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

- 7.5 Adoption du règlement numéro 2020-332 concernant la collecte sélective de matières recyclables dans les limites de la municipalité
-

422-12-2020

ATTENDU L'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU LES dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU L'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU LE règlement numéro 136 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QU il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

- 7.6 Adoption du règlement numéro 2020-333 concernant l'enlèvement de matières organiques dans les limites de la Municipalité
-

423-12-2020

ATTENDU L'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU LES dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU L'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU LE règlement numéro 137 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

7.7 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) – Renouvellement d'adhésion

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) contribue à mettre en place des solutions concrètes, simples et populaires pour améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère des citoyens et ainsi freiner les bouleversements climatiques qui touchent toute la population du Québec.

L'AQLPA souhaite pousser plus loin son travail de mobilisation des citoyens en soutien aux efforts des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à la transition énergétique.

L'adhésion à l'AQLPA est d'un montant de 100,00 \$.

Les membres du conseil municipal en prennent bonne note.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Montérégie a pour mission et mandat d'assurer le développement et la promotion de l'industrie touristique de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle est de 430,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adhérer à Tourisme Montérégie pour l'année 2021.

ADOPTÉE

425-12-2020

8.3 Droits de passage pour la saison Quad 2020-2021

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation de traverse sur certaines rues, routes et rang de la municipalité pour la saison 2020-2021 selon un tracé préétabli ainsi que l'entretien de la signalisation émise par le Club 3 & 4 roues Johnson inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QU'une permission de passage soit remise au Club 3 & 4 roues Johnson inc. sauf exception contraire dictée par le ministère des Transports du Québec;

QUE la Municipalité d'Upton offre son appui à l'entretien de la signalisation.

ADOPTÉE

426-12-2020

8.4 Autorisation d'achat de cadeaux pour les bénévoles

CONSIDÉRANT LA suggestion de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales d'obtenir l'autorisation d'acheter des certificats cadeau au Magasin général d'Upton d'un montant de 35,00 \$ chacun pour offrir en cadeau aux soixante-sept (67) bénévoles de la municipalité afin de les remercier pour leur implication et le temps qu'ils consacrent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de cet achat local est de 2 345,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la COVID-19, la fête habituellement organisée pour souligner l'engagement sociocommunautaire, ne pourra avoir lieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que l'achat de cadeaux pour les bénévoles soit autorisé.

ADOPTÉE

427-12-2020

8.5 Autorisation de remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs

CONSIDÉRANT LA demande de remboursement de frais de non-résidents en lien avec les activités de loisirs reçue au cours du mois de novembre 2020;

CONSIDÉRANT LA recommandation positive de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée la demande de remboursement des frais de non-résident.

ADOPTÉE

8.6 Autorisation de budget pour l'organisation d'une activité de chasse à la carte

428-12-2020

CONSIDÉRANT LA demande monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales d'organiser une chasse à la carte pour les citoyens tout en respectant les directives de la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 500,00 \$ est prévu pour l'achat de dix (10) cartes cadeaux au restaurant Wigwam d'un montant de 50,00 \$ chacune pour remettre aux gagnants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée l'organisation d'une chasse à la carte.

ADOPTÉE

8.7 Don pour la Guignolée d'Upton

429-12-2020

CONSIDÉRANT LA demande de contribution financière de la Guignolée d'Upton pour l'achat de certificats échangeables contre des denrées alimentaires dans les marchés d'alimentation locaux pour les citoyens qui en feront la demande en remplacement de l'habituelle collecte de denrées non périssables;

CONSIDÉRANT LA bonification gouvernementale due à la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton offre un don de 1 000,00 \$ à la Guignolée d'Upton.

ADOPTÉE

430-12-2020

8.8 Appui financier à la Fondation Aline-Letendre

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière de la Fondation Aline-Letendre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie globale des résidents de l'Hôtel-Dieu, en améliorant les soins, les services et le milieu de vie de ceux-ci;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser un don à la Fondation Aline-Letendre, au montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

431-12-2020

8.9 Autorisation de dépenses pour la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT LA demande de madame Maryse Jeannotte, responsable de la bibliothèque de faire l'achat de nouveaux livres pour le mois de décembre pour un montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé l'achat de nouveaux livres.

ADOPTÉE

432-12-2020

8.10 Adoption du second projet de *Règlement numéro 2020-330 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour permettre les habitations multifamiliales dans la zone 113*

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) dans la zone à dominance résidentielle numéro 113;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame Barbara Beugger lors d'une séance du conseil tenue le 3 novembre 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

8.11 Patinoire extérieure – Hiver 2020-2021

CONSIDÉRANT LES directives de la Direction de la Santé publique en lien avec les rassemblements intérieurs et extérieurs en zone rouge dont fait partie la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE selon ces directives il n'est pas possible de mettre un vestiaire à la disposition des usagers de la patinoire, mais que les salles de bains peuvent être accessibles;

CONSIDÉRANT QUE la distanciation doit être respectée sur la patinoire en tout temps et qu'un surveillant doit s'assurer de son respect;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que pour l'instant, la patinoire soit fermée et que la décision soit réévaluée en janvier prochain, selon les directives de la Direction de la santé publique.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2020

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Service régional d'inspection – Adhésion de Sainte-Christine pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine désire adhérer à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

433-12-2020

434-12-2020

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité à l'entente se fait par l'ajout d'une annexe à cette dernière et qu'elle requiert le consentement de toutes les parties à l'entente;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit acceptée l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Christine à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, conformément aux dispositions de l'annexe, telle que présentée;

QUE soit autorisé monsieur le maire Guy Lapointe et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Cynthia Bossé à signer tout document relatif à l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Christine.

ADOPTÉE

9.3 Autorisation de budget pour les services d'un inspecteur de la MRC d'Acton

435-12-2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton souhaite embaucher un inspecteur;

CONSIDÉRANT L'intérêt, en plus des deux (2) journées actuellement offertes, de la Municipalité d'Upton de bénéficier des services de cette personne à titre d'inspecteur adjoint une (1) journée par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le budget à prévoir est de 14 000,00 \$ pour l'année 2021 plus les taxes applicables et les frais de déplacement au coût de 0,45 \$/km;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit autorisé le budget pour les services d'un inspecteur de la MRC d'Acton à raison d'une (1) journée par semaine.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Octroi de mandat à Techni-Consultant inc.

436-12-2020

CONSIDÉRANT QU'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit être effectuée pour la modification du statut de la conduite de refoulement;

CONSIDÉRANT LA soumission de Techni-Consultant se détaillant comme suit pour la réalisation de cette démarche :

Ressource	Taux horaire
Assistance en urbanisme (M. Yves Landry)	105,00 \$/heure
Assistance technique (M. David Lafontaine)	95,00 \$/heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de services de Techni-Consultant inc. pour un montant maximal de 3 500,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement soit utilisé le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ou la Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, selon ce qui sera priorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

10.2 Demande d'accès au système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)

437-12-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Upton désire utiliser le système Gestion de l’application de la Loi sur les archives (GALA) pour l’élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de pouvoirs ou de signature de la municipalité d’Upton ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l’unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l’addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l’approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

10.3 Achat d’un souffleur compatible au tracteur du Service des travaux publics pour le déneigement

438-12-2020

CONSIDÉRANT LES soumissions demandées à trois (3) entreprises pour un souffleur de 98 pouces neuf, la vrille du haut ainsi que l’installation pour palier au besoin d’équipement pour les travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT LES soumissions reçues :

Entreprise	Modèle souffleur	Montant avant taxes
A. Phaneuf	Normand 98 pouces neuf avec la vrille du haut et installation	14 500,00 \$
Green Tech	Snowblower 100`` usagé	12 000,00 \$
Payeur	Pronovost P980trc (déjà vendu)	16 000,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l’unanimité de la conseillère et des conseillers que l’achat du souffleur se fasse auprès de l’entreprise A. Phaneuf.

ADOPTÉE

439-12-2020

10.4 Versement de la quote-part à Omnibus région d'Acton

CONSIDÉRANT LE renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité d'Upton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2021 au montant de 232 764,00 \$:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2021 soit :

- 32,50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité);
- 3,50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 10,00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1,50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 3,50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à Omnibus région d'Acton au montant de 6 902,28 \$ pour l'année d'opération 2021.

ADOPTÉE

10.5 Remplacement du souper de Noël pour tous les employés, incluant les pompiers

440-12-2020

CONSIDÉRANT QUE le souper de Noël habituel des employés de la municipalité ne peut avoir lieu cette année à cause de l'actuelle pandémie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers qu'un certificat cadeau de

50,00\$ échangeable au restaurant du Camping Wigwam soit remis à tous les employés, incluant les pompiers.

ADOPTÉE

441-12-2020

10.6 Désignation d'inspecteurs spéciaux

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Laroque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient désignés messieurs Jean-Paul Lacoursière et Paul-André Dastous à titre d'inspecteurs municipaux spéciaux aux fins de l'application de la réglementation relative à la sécurité incendie, à la prévention des incendies et des sinistres ainsi qu'à l'application de l'ensemble des règlements municipaux.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

442-12-2020

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2020.

ADOPTÉE

443-12-2020

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.